

CRI-6230
professeur : Stéphane Leman-Langlois

TERRORISME ET ANTITERRORISME

www.crime-reg.com/terrorisme

Cours 9 Le renseignement et la sécurité nationale

La GRC, le SCRS et l'histoire de la subversion au Canada, les unités antiterroristes, la convergence du policier et du militaire.

• Richard Cléroux (1990), *Plein feux sur les services secrets canadiens*, Montréal, Éditions de l'homme, « Vive la différence! », 111-156.

Jusqu'ici nous avons étudié le terrorisme en tant qu'objet. Nous nous penchons maintenant sur la réponse au terrorisme, surtout en tant qu'activité socio-politique négociée autour de certaines significations données aux activités dites « terroristes ».

PPT

9.1 le renseignement et la sécurité nationale

9.1.1 le concept de sécurité nationale est relativement flou.

9.1.1.1 En général, le crime commun est exclu de la catégorie et considéré comme une responsabilité policière parce qu'il vise surtout les citoyens individuels. Par contre, à certains niveaux le crime organisé, surtout s'il comporte des facettes transnationales, est inclus dans les menaces à la sécurité nationale par certaines agences de renseignement (le SCRS, par exemple).

- même si en général la sécurité nationale suppose la présence d'activités transnationales (par exemple, dans le cas de l'espionnage), cette présence n'est pas nécessaire (par exemple, subversion interne).
- la *stabilité du gouvernement* est un aspect fondamental du concept de sécurité nationale. Ceci situe inévitablement ce dernier dans un contexte politique.
- Mis à part les temps de guerre et les cas où elles se concrétisent, les menaces à la sécurité nationale sont surtout secrètes, clandestines. Nous sommes dans le monde des complots, des activités politiques cachées (dont certaines ont lieu à l'extérieur du pays), du recrutement et de l'organisation de groupes visant à déstabiliser le gouvernement, des infiltrations par des agents étrangers, etc.
- les menaces à la stabilité du gouvernement couvrent donc la simple dissidence politique. Il n'existe pas de standard objectif qui permette de placer une limite clairement reconnaissable entre la dissidence et la délinquance – entre le « crime politique » et le crime à motif politique (exercice : réfléchissez à la définition de « crime politique » dans le contexte de la « guerre au terrorisme »).

9.1.2 On appelle souvent « **renseignement de sécurité** » les activités gouvernementales visant à contrer les menaces à la sécurité nationale. Vos les paragraphes précédents, il est évident que ces activités de renseignement sont également secrètes, et politiques – tout comme les menaces qu'elles tentent de neutraliser. Brodeur (2004) parle de « haute police », une police des activités politiques.

9.1.2.1 le « renseignement », au sens propre, c'est la collecte d'informations suivie de leur analyse et de la production d'un savoir spécifique au sujet d'une activité, d'un contexte ou d'un phénomène. Ceci peut se

situer à un niveau très large, souvent appelé « stratégique », visant à informer les politiques gouvernementales au sujet de certains groupes, certains pays, etc. Il y a aussi un niveau plus « tactique » ou « opérationnel », auquel le renseignement vise des personnes et des activités particulières.

9.1.2.2 La retentissante défection d'**Igor Gouzenko**, cryptologue de l'ambassade d'URSS à Ottawa en 1945, fait découvrir l'importance de l'espionnage soviétique au Canada et dans le monde. C'est la naissance du renseignement de sécurité canadien, à l'époque de la guerre froide, qui sera déterminante dans sa forme initiale ainsi que dans son évolution subséquente.

- les informations proviennent de sources très variées; en résumé :

sources « ouvertes »	sources « fermées »
médias	infiltrateurs
rapports (gouvernementaux, industriels, etc.)	délateurs (payés, menacés, fugitifs, transfuges, etc.)
publications variées	rapports d'observation
discours publics	interception (téléphone, internet, courrier)
tribunaux/procès	surveillance clandestine (micros, caméras, keyloggers, TEMPEST, etc.)
recherches expertes	information venue d'autres agences (étrangères, entre autres)
échanges sur internet	résultats d'analyse, banques de données internes

- en général on fait deux catégories grossières mais utiles : SIGINT (*signal intelligence*), ou toute information interceptée électroniquement; HUMINT (*human intelligence*), informations de source humaine. Se sont ajoutées dernièrement :

IMINT (*Imagery Intelligence*)

ELINT (*Electronic Intelligence*)

TECHINT (*Technical Intelligence*)

MASINT (*Measurement and Signature Intelligence*), comprend:

ACOUSTINT (*Acoustic Intelligence*) CBINT (*Chemical and Biological Intelligence*)

DEWINT (*Directed Energy Weapon Intelligence*)

EOINT (*Electro-Optical Intelligence*)

IRINT (*Infrared Intelligence*)

MATINT (*Materials Intelligence*)

LASINT (*Laser Intelligence*)

NUCINT (*Nuclear Intelligence*)

RADINT (*Radar Intelligence*)

RF/EMPINT (*Radio Frequency/Electromagnetic Pulse Intelligence*)

- En fait, de nos jours les agences de renseignement ont TROP d'information (malgré que certains types restent peu développés ou sont abandonnés/remplacés par la technologie, par ex. les sources humaines) et sont incapables de l'analyser correctement.

- chose très importante : un renseignement n'est pas une preuve. Savoir une chose ne signifie aucunement qu'on est en mesure de la prouver devant un tribunal criminel.

PPT

- 9.1.3 Les agences de renseignement fonctionnent sous différents standards selon les pays, mais sont rarement limitées à la collecte et l'analyse d'information. Elles sont également souvent chargées d'intervenir à différents niveaux pour contrer les activités qu'elles surveillent.
- 9.1.4 comme le renseignement n'est pas une preuve, les agences peuvent être amenées à intervenir dans des cas où le système pénal conventionnel ne peut fonctionner – c'est à dire qu'elles opèrent alors hors des balises du droit criminel (par contre, pour les non-citoyens ce sont les lois de l'immigration qui peuvent servir à expulser, ce qui est plus facile que de trouver coupable « au-delà de tout doute raisonnable »). Il va sans dire que ceci est plus facile si l'intervention en question se fait à l'étranger.
- 9.1.5 Dans les années 1960 et 1970 des abus évidents lors de ces interventions ont entraîné plusieurs changements majeurs dans le fonctionnement des agences dans plusieurs pays.
- 9.1.5.1 aux États-Unis, la responsabilité de la sécurité nationale est dispersée dans 15 agences, la « communauté du renseignement » (*Intelligence Community*, ou IC).
- La CIA, la mieux connue, n'est qu'une parmi une quinzaine d'organismes (militaires, FBI, ministère de l'énergie, etc.). Le directeur de la *Central Intelligence Agency* était, jusqu'à cette année, aussi *Director of Central Intelligence*. Désormais c'est **John Negroponte** qui est *Director of National Intelligence* (Negroponte était ambassadeur au Honduras lors de la crise des Contras au Nicaragua voisin); **Porter Goss** est directeur de la CIA seulement (ancien agent, politicien républicain; quelques mois auparavant il avait dit qu'il serait incapable de diriger l'agence). La CIA comporte deux section, le DO (*Directorate of Operations*) et le DI (*Directorate of Intelligence*) et n'a pas de pouvoir d'intervention sur le territoire des ÉU (site : www.cia.gov).
 - le FBI est aussi très actif dans le renseignement de sécurité. Contrairement à la CIA, le FBI est un organisme policier et peut donc intervenir directement sur le territoire des ÉU.
 - la NSA (*National Security Agency*) est un organisme d'interception et de décryptage des télécommunications (www.nsa.gov).
 - ▼ Le **Foreign Intelligence Surveillance Act** (FISA) stipule que la CIA et les autres agences peuvent épier les individus qui ne sont pas citoyens étatsuniens. Pour surveiller les citoyens les standards sont beaucoup plus hauts (en simplifiant : il faut qu'il soit probable qu'il soit à la solde d'un groupe étranger, et on doit faire une demande officielle de mandat). Le FISA visait à mettre fin aux abus des organismes de renseignement, qui dans les années 1960 et 1970 s'étaient employés à surveiller des partis politiques et des personnalités importantes (dont **Martin Luther King**, chez qui on avait placé des micros), entre autres avec le programme **COINTELPRO** ou COINTEL (*counterintelligence program*) de **G. Edgar Hoover** au FBI (site intéressant : www.cointel.org). Cependant : le FISA rend beaucoup plus difficile la communication de renseignements entre des agences qui ont des pouvoirs, des objectifs et des juridictions différentes (notamment, entre la CIA et le FBI).
- 9.1.5.2 En France les agences principales sont
- la DST, *Direction de la surveillance du territoire* (ministère de l'Intérieur), site : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_1_interieur/la_police_nationale/organisation/dst/dst/view. La DST est une agence de

renseignement créée en 1944, qui dispose également des pouvoirs de police judiciaire. Autrement dit, elle peut enquêter sur des activités sur le territoire français. Sa mission est de « lutter contre les activités d'espionnage et contre l'ingérence des puissances étrangères sur les territoires relevant de la souveraineté française ».

- la **DGSE**, ou *Direction générale de la sécurité extérieure* (ministère de la Défense), vise à enquêter et à intervenir pour contrer les menaces à la sécurité (auparavant, Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage, SDECE). La DGSE a aussi un « Service action », qui peut intervenir partout dans le monde (la devise de la DGSE est « partout où nécessité fait loi », ce qui est très typique de la raison d'État). Site : <http://www.defense.gouv.fr/dgse>. La DGSE est responsable d'avoir infiltré Greenpeace et coulé le **Rainbow Warrior** en 1985 (à l'époque Greenpeace s'opposait aux essais nucléaires de la France dans le Pacifique).

9.1.5.3 Au Canada le **SCRS** est la principale agence de renseignement de sécurité (www.csis-scrs.gc.ca/fra/menu/welcome_f.html).

- elle n'a pas d'agents d'enquête/collection à l'étranger (seulement des échanges avec des agences étrangères et des « agents de liaison » dans 24 pays)
- elle n'a pas le pouvoir d'intervenir sur le terrain – ses agents, civils, doivent « appeler la police », comme tout le monde.
 - ▼ ceci cause un dilemme difficile à résoudre puisque quand la police est impliquée toutes les activités sont rendues publiques. Ceci signifie, en gros, que tous les efforts de surveillance, de recrutement de sources, etc. faits par l'agence de renseignement sont perdus; de plus, les méthodes d'enquête/collecte de l'agence sont révélées au public.
- cette limitation est due aux abus que la GRC a fait de ses responsabilités de police politique dans le passé. Dans ses efforts pour combattre le séparatisme québécois la GRC avait posé des gestes dépassant de beaucoup les limites normales de ce qui est acceptable dans une société démocratique (vol des listes des membres du Parti québécois [opération « HAM »], vol de documents à l'Association de la presse libre du Québec [APLQ; opération « bricole »], bombe chez le propriétaire des magasins Steinberg, incendie d'un édifice, surveillance systématique des politiciens du Parti Québécois, recrutement d'informateurs au sein du gouvernement du PQ, etc.
- il ne faut pas croire que la GRC faisait tout ceci dans le plus grand secret : ces activités étaient connues de plusieurs haut-placés dans le gouvernement de l'époque. Leur inaction est due à plusieurs facteurs :
 - ▼ La conviction que certaines méthodes « musclées » étaient nécessaires parce que la « sécurité nationale » était en jeu
 - ▼ la crainte que lorsque révélée, une action corrompue démontre qu'auparavant on avait laissé faire
 - ▼ la facilité de blâmer des agents trop zélés permet d'oublier les problèmes structureaux
 - ▼ la certitude que tout restera secret
 - ▼ en général les victimes ne se plaignent pas, et donc les abus ne font aucun bruit médiatique
- La commission d'enquête fédérale **McDonald** conclut que les activités de surveillance devraient être retirées à la GRC et confiées à un nouvel organisme de renseignement civil, dont les agents n'auraient pas de pouvoirs policiers, et seraient surveillés de très près. L'idée était qu'un service devrait faire appel à l'autre pour fonctionner, et ce faisant i. aucune agence n'aurait tous les pouvoirs, ii. une certaine surveillance bilatérale apparaîtrait et iii. si le SCRS se livrait à des activités qui, tout en étant légales, étaient politiquement douteuses ou

controversées, l'apparence de justice dans l'application des lois par la GRC ne serait pas contaminée.

9.2 Le renseignement comme réponse au terrorisme

9.2.1 Dans l'affaire Ressam, le SCRS savait que Ressam :

- Kamel et al étaient dangereux
- avait dit avoir appartenu à un groupe terroriste en Algérie (ce qui est faux)
- était allé en Afghanistan
- y a rencontré des terroristes
- est revenu
- a changé de nom
- prépare une attaque à la bombe

9.2.2 Et pourtant, Ressam se rend à la frontière avec une bombe artisanale, pour être arrêté tout simplement par un agent des douanes étatsuniennes. Cette histoire n'est pas une exception : à peu près la même chose s'était passée en 1984-1985 avec Inderjit Singh Reyat et Talwinder Singh Parmar. Le rapport de la Commission sur les incidents du 11 septembre raconte une histoire à peu près semblable avec le FBI, la CIA et les terroristes du WTC/Pentagone.

9.2.3 le rapport de la Commission 9/11 recommande que le renseignement soit mieux analysé, mieux intégré, mieux partagé et mieux utilisé. Ceci a peu de chances de fonctionner, pour une foule de raisons :

9.2.3.1 dans les faits, presque toutes les informations ont des informations contradictoires

9.2.3.2 dans le cas d'événements rares, comme le terrorisme, les informations sont impossible à dégager du « bruit de fond » (sauf ex post facto, bien sûr)

9.2.3.3 dans la mesure où le renseignement doit mener à une intervention, il faut tenir compte du fait que différentes agences ont des buts et priorités qui ne sont pas et ne seront jamais compatibles (exemple : collecte de renseignement vs condamnation de coupables)

9.2.3.4 par ailleurs, il faut savoir que :

- centraliser l'organisation n'équivaut aucunement à centraliser l'information
- centraliser l'analyse de l'information équivaut à assurer que les mêmes personnes analysent les mêmes choses de la même façon, ce qui n'est pas nécessairement une bonne chose
- ajouter de nouveaux étages administratifs ralentit le traitement des informations, réduit la redevabilité et brouille les responsabilités (sur les organisations, voir Crozier et Freidberg, 1971).

9.2.4 Ainsi, force est de conclure qu'il est possible, voire probable que l'échafaudage du renseignement tel qu'il existe aujourd'hui est essentiellement inadéquat pour faire face à la menace terroriste.

9.2.4.1 ceci n'équivaut pas à dire que nous sommes en danger : au contraire, la menace terroriste est très faible (justement, comme pour tous les autres types d'activité criminelle, c'est la réduction finale de « faible » à « zéro » qui est impossible).

9.2.4.2 il ne faut pas supposer non plus que les structures sont inadéquates au sens où elles sont *insuffisantes*. Les dépenses en matière de renseignement reviennent peu à peu au niveau où elles étaient durant la guerre froide.

9.3 Autres utilités des agences antiterroristes

9.3.1 dans l'esprit de Michel Foucault (1977) nous pouvons nous aussi nous demander à quoi servent ces énormes organisations dont le but officiel est de contrer une menace qui n'existe pas réellement sous la forme prétendue et

qui, si c'était le cas, serait impossible à contrôler. En fait, c'est plutôt le terrorisme qui est utile sociologiquement; les agences sont un effet secondaire du discours sur le terrorisme. Leur existence, leur coût, etc. montrent que la menace est bien réelle et surtout qu'elle est prise au sérieux par le gouvernement. C'est donc le terrorisme qui a ses utilités.

- 9.3.1.1 notons au départ que les organismes furent, pour la plupart, formés bien avant l'arrivée du terrorisme sur le terrain politique et visaient donc d'autres buts. Au Canada, dans les années 60 les services de sécurité se concentraient sur l'espionnage (politique /militaire /industriel), sur les sympathisants communistes et sur le séparatisme. Avec la fin du séparatisme violent et la tombée du rideau de fer une réorganisation s'est imposée. À part l'espionnage industriel, les nouvelles menaces pour la sécurité du Canada, *telles qu'identifiées par le SCRS*, sont le crime organisé (et en particulier le trafic de stupéfiants) et le terrorisme. **le terrorisme remplace donc des cibles disparues pour les agences de contrôle**, ce qui est notre première utilité. Ces agences sont de puissants lobbies auprès des gouvernements.
- 9.3.1.2 Deuxièmement, le terrorisme, bien que mal défini et assez changeant, est une cible claire; les gouvernements peuvent mieux cibler leur action et leur discours public (Edelman, 1971) avec un **ennemi relativement bien circonscrit**. La réorganisation de l'administration et les dépenses nouvelles donnent l'impression que le gouvernement se charge efficacement des crises les plus pressantes.
- 9.3.1.3 troisièmement, le terrorisme **déplace les problèmes** pour lesquels des solutions sont moins faciles à formuler, comme la santé, le chômage, l'éducation, etc.
- 9.3.1.4 quatrièmement, le concept de terrorisme **blanchit les actions violentes de l'État** qui sont douteuses mais qui n'entrent pas dans la définition, un peu comme le « crime de guerre » permet de penser une guerre propre (mais non, de toute évidence, d'en conduire une).
- 9.3.1.5 cinquièmement, le terrorisme est utilisé pour **ordonner et normaliser la population à travers de nouvelles lois**, de nouvelles restrictions, de nouvelles limites au comportement. **Jonathan Simon** (2007) a fait le même argument dans son texte *Governing Through Crime*. Le crime/terrorisme est un réservoir des métaphores utilisées par ceux qui désirent contrôler le comportement des autres. Simon montre combien le crime a influencé notre subjectivité, notre façon de comprendre le monde. Le terrorisme reste moins important, mais sur la même voie, comme le montre Naylor (2004).
- 9.3.1.6 sixièmement, le terrorisme justifie des **dépenses** de plus en plus grandes dans les technologies de contrôle, alors que la haute technologie est une industrie de plus importante pour les pays développés.
- 9.3.1.7 septièmement, en identifiant certaines conduites au terrorisme on les **aggrave**, ce qui est le cas par exemple de la criminalité organisée (exemple : le « narco-terrorisme »)
- 9.3.1.8 huitièmement, le terrorisme est un **objet de négociation diplomatique** important internationalement, et sert souvent à articuler des alliances politiques, ou du moins à aplanir un terrain d'entente entre les parties.
- 9.3.1.9 neuvièmement, les autorités policières utilisent le terrorisme comme justification pour la création ou le **renforcement d'accords internationaux** non ratifiés par des gouvernements démocratiques (à commencer par Interpol).
- 9.3.1.10 dixièmement, le terrorisme s'impose comme **élément d'harmonisation des politiques** pour tout pays en relation avec les États-Unis, où les 9 éléments précédents sont particulièrement puissants depuis le 9/11.

9.3.2 Ainsi, l'appareil antiterroriste de l'État est utile en tant que manifestation concrète du problème (puisque le terrorisme, lui, reste rare). Tous les usages du concept de terrorisme viennent s'y greffer.

PAGES SUIVANTES :
DIAPORAMA EN SOUTIEN DU COURS 9